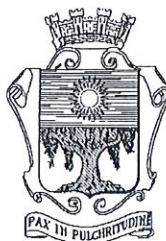


AR PREFECTURE

006-210600110-20201216-DM202050-DE  
Reçu le 16/12/2020



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2020/ 50

DATE D'AFFICHAGE : 16 DEC. 2020

OBJET : MARCHE PUBLIC ALLOTI DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE – RENOVATION DU SNACK/BUVETTE DENOMME « LE PETIT CHOSE » - AVENANT N°1

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2020,

Vu le marché public de travaux alloti du 10 juin 2020 portant sur la rénovation du snack/buvette « le Petit chose »,

Vu l'avenant n°1 conclu avec la société Sarl Carros Construction portant sur le lot n°1 en raison d'une erreur matérielle,

Considérant que la commune a conclu le 10 juin 2020 un marché public alloti de travaux à procédure adaptée portant sur la rénovation du snack/buvette dénommée « Le Petit chose », sis 14, avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer.

Considérant que dans le cadre de ces travaux, en raison d'aléas et de contraintes techniques portant notamment sur la présence d'argile gonflante en sous-sol, il est nécessaire de procéder à des modifications.

Considérant que ces dernières, qui ne bouleversent pas l'économie générale du marché, portent sur les lots suivants :

- Lot n°1 « Terrassement, démolition, gros œuvre, maçonnerie, étanchéité, toiture, carrelage, plâtrerie, VRD »,
- Lot n°5 « Plomberie, Sanitaire, CVC »,
- Lot n°8 « Cuisine ».

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La passation et la signature d'un avenant, pour les lots ci-dessous portant sur le marché public alloti de travaux à procédure adaptée portant sur la rénovation du snack/buvette dénommée « Le Petit chose » du 10 juin 2020, avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : SARL CARROS CONSTRUCTION sise Espace Carros – 1<sup>ère</sup> avenue Carros - 06510,
- Lot n°5 : STE AXELEC sise 60, avenue de Nice à Cagnes-sur-Mer – 06800,
- Lot n°8 : SAS LCI sis ZI 1<sup>ère</sup> 3211 M 1<sup>ère</sup> avenue à Carros – 06510.

AR PREFECTURE

006-210600110-20201216-DM202050-DE  
Reçu le 16/12/2020



Article 2 : Pour le lot n°1, le montant de la plus-value est de 2606,55 € HT, ce qui représente une augmentation de 1,52% du montant initial des prestations. Le montant total H.T des travaux passe de 171 160,80 € à 173 767,35 €.

Article 3 : Pour le lot n°5, le montant HT initial du marché de 32 282,84 € H.T est, suite à une erreur matérielle, rectifié à un montant de 32 408,74 € H.T. Le montant de la plus-value est de 867 € HT, ce qui représente une augmentation de 1,02 % du montant initial des prestations. Le montant total H.T des travaux passe de 32 408,74 € à 33 275,74 €.

Article 4 : Pour le lot n°8, le montant de la plus-value est de 4137,74 € HT, ce qui représente une augmentation de 6,50% du montant initial des prestations. Le montant total H.T des travaux passe de 63 656 € à 67 793,74 €.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le

16 DEC. 2020

Le Maire,  
Roger ROUX

